

VILLE DE NEUILLY-SUR-MARNE

Service Juridique et Coordination Institutionnelle

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Exécution de l'art. 48 de la loi du 5 Avril 1884)
Le Conseil Municipal se réunira en séance Extraordinaire
Le 9 juin 2023 à 18h30
En salle du Conseil Municipal à l'hôtel de ville

La séance sera également retransmise via les réseaux sociaux et site de la ville (art. L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales).

1°) Sénatoriales 2023 : élection des collèges électoraux



LE MAIRE,
Signé : ZARTOSHTE BAKHTIARI